



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
17 juin 2008
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2008

16-27 juin 2008, New York

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

Évaluation

**Réponse de l'Administration à l'évaluation commune
de la contribution du Groupe des Nations Unies
pour le développement à la mise en œuvre
de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide
au développement (première phase)***

Contexte, historique et objectifs

1. L'aide au développement, associée à d'autres sources de financement et à des mesures ciblées, a entraîné des améliorations concrètes dans un certain nombre d'indicateurs de développement concernant notamment la santé et l'enseignement primaire. Cependant, en ce qui concerne les perspectives de développement et les taux de croissance économique, des disparités persistent entre les continents et les pays ainsi qu'à l'intérieur des pays. Les engagements mondiaux consignés dans le Consensus de Monterrey sur le financement du développement (2002) et pris au Sommet mondial de 2005 ont souligné l'importance et l'efficacité de l'aide au développement et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

2. L'examen triennal complet de 2004 (résolution 59/250 de l'Assemblée générale) a souligné que les Nations Unies avaient un rôle à jouer afin d'aider les pays en développement à gérer ces nouvelles modalités de l'aide. Il a appelé les Nations Unies à renforcer [...] la capacité des pays en développement de mieux utiliser ces diverses modalités, et a engagé instamment les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement à utiliser pleinement ces initiatives communes dans l'intérêt de l'efficacité et de l'effectivité de l'aide. Dans l'examen triennal complet de 2007 (résolution 62/208), l'Assemblée générale s'est par ailleurs félicitée des efforts déployés et des initiatives prises pour améliorer la qualité de l'aide et en accroître l'impact, notamment la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. La résolution a demandé que « soient prises en temps

* La collecte des données nécessaires afin de fournir au Conseil d'administration l'information la plus récente a retardé la présentation du présent rapport.



voulu des mesures concrètes et efficaces pour donner effet à tous les engagements convenus concernant l'efficacité de l'aide, en arrêtant des procédures de contrôle claires et des délais précis ».

3. Dans la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide au développement, la communauté internationale s'est spécialement engagée à mener des actions ambitieuses, se prêtant à un suivi, afin de réformer les modalités d'acheminement et de gestion de l'aide. Par cette déclaration, les donateurs se sont engagés à fournir une aide plus importante et de meilleure qualité (plus fiable et moins « liée ») et les pays en développement (les bénéficiaires) ont promis de remédier aux faiblesses des stratégies nationales de développement et d'améliorer la gouvernance. Cette déclaration réaffirme également la place centrale qu'occupe un modèle de développement fondé sur l'appropriation nationale, la responsabilité mutuelle, les résultats de développement et les partenariats entre donateurs et pays en développement. La Déclaration de Paris est donc un des éléments importants des discussions et des efforts engagés actuellement dans le but d'augmenter l'efficacité du développement.

4. En mars 2005, à Paris, le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) a adhéré à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, à l'instar de 91 pays, de 25 autres organisations participantes et de 14 organisations de la société civile. En 2005, le Groupe a adopté un plan d'action pour le suivi de la Déclaration de Paris, qui définissait trois grands principes d'engagement : a) placer les plans nationaux de développement au centre des programmes de l'Organisation des Nations Unies; b) renforcer les capacités nationales; c) utiliser de plus en plus et renforcer les systèmes nationaux.

5. Pour mettre en œuvre ce plan d'action, le GNUM a créé un groupe de travail sur l'efficacité de l'aide. Le groupe était coprésidé par le PNUD, qui est l'observateur du système des Nations Unies auprès du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et auprès du Comité directeur du troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide (Accra, 2-4 septembre 2008), dont il est un des organisateurs, au nom du GNUM.

6. Suite à la restructuration du GNUM au printemps 2008, le groupe de travail sur l'efficacité de l'aide a été dissout et la question de l'efficacité de l'aide a été confiée au nouveau groupe de travail chargé des questions relatives aux programmes. Cette décision est opportune; c'est en effet une étape logique dans l'évolution des efforts visant à intégrer encore plus fortement les questions de l'efficacité de l'aide dans les programmes. Mais, le groupe de préparation du Forum d'Accra – qui était jusqu'alors une sous-division du groupe de travail du GNUM sur l'efficacité de l'aide – continue de se réunir afin de veiller à ce que la contribution du GNUM à ce troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide soit utile et cohérente. Le groupe de préparation du Forum d'Accra est coprésidé par le PNUD et l'UNICEF.

7. Pour répondre concrètement à la Déclaration de Paris, le PNUD a élaboré une stratégie de mise en œuvre dans laquelle il précise son rôle, qui consiste à : a) aider les pays à gérer et coordonner l'aide; b) faciliter leur participation à l'application de la Déclaration de Paris; c) aider le GNUM et les équipes de pays des Nations Unies à mettre en œuvre la Déclaration de Paris aux niveaux régional, national et mondial; et d) promouvoir l'apprentissage collégial et les échanges Sud-Sud. En outre, le PNUD travaille avec le Département des affaires sociales de l'Organisation des

Nations Unies afin de relier les activités du Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social et celles de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement (qui doit se tenir à Doha en novembre 2008) avec un examen des résultats du processus amorcé par la Déclaration de Paris.

8. Depuis 2005, le PNUD aide de plus en plus les États Membres à renforcer leur capacité institutionnelle de coordonner et gérer l'aide publique au développement (APD). Environ 90 pays en développement qui en ont fait la demande reçoivent à ce jour une aide au renforcement des capacités. Cette aide s'attache plus particulièrement à : renforcer les mécanismes de coordination de l'aide fondés sur les résultats et les ressources et en établir de nouveaux; déployer des systèmes informatisés de gestion de l'aide en tant qu'instruments de responsabilisation mutuelle et de transparence; et faire de l'apprentissage collégial et du partage des connaissances les bases de la coopération Sud-Sud. Le PNUD et la Banque mondiale ont soutenu le service d'assistance de l'OCDE/CAD lors des enquêtes menées en 2006 et 2008 sur le suivi de la Déclaration de Paris et ont organisé quatre ateliers régionaux au début 2008 dans le but d'aider les coordonnateurs nationaux à répondre à l'enquête en fournissant des données plus consistantes.

9. Afin de renforcer sa capacité interne dans ce domaine, le PNUD a mis en place une « communauté de praticiens pour l'efficacité de l'aide » (comprenant des conseillers et des spécialistes de cette question dans les bureaux de pays) et a créé deux sites web (interne et externe) et une école virtuelle du développement offrant des cours à ces praticiens. Un certain nombre d'ateliers de renforcement des capacités destinés aux praticiens des administrations publiques et aux membres du PNUD ont été organisés au niveau régional (pour la seule année 2007, des ateliers sous-régionaux ont eu lieu au Bénin, au Kenya et au Monténégro). Des instruments de renforcement des capacités pour l'efficacité de l'aide ont été conçus. Au niveau du GNUD, le Bureau de la coordination des activités de développement s'est occupé des réponses de l'Équipe de coordination des Nations Unies aux enquêtes de 2006 et 2008 sur le suivi de la Déclaration de Paris, tandis que le PNUD fournissait un appui technique.

10. Pour simplifier et harmoniser ses pratiques de fonctionnement, le PNUD s'emploie actuellement à déterminer les effets de la mise en œuvre sur l'exécution des tâches et sur le fonctionnement du logiciel Atlas. Par ailleurs, une stratégie globale de gestion du changement qui permettra de répondre aux besoins de formation et de communication des acteurs internes et externes est en cours d'élaboration. L'approche harmonisée des transferts monétaires est actuellement en cours de lancement et d'application.

11. Le PNUD est en train d'organiser un programme mondial de renforcement des capacités pour l'efficacité de l'aide afin de répondre à la demande croissante des pays en développement et d'aider le lancement de son plan stratégique pour 2008-2011. Le principe en a été discuté avec les pays de programme ainsi qu'avec un certain nombre de donateurs. L'apprentissage collégial et entre les pays et les régions de l'hémisphère Sud sont des méthodes remarquablement efficaces de gestion des connaissances; le PNUD est actuellement engagé à augmenter son appui à l'apprentissage collégial, et utilise pour cela un cadre conceptuel mieux défini qui tient compte de la demande et des interventions positives.

12. Cet effort est reconnu dans le plan stratégique du PNUD pour 2008-2011 qui, dans le contexte de l'engagement général du Programme en matière d'aide au renforcement de l'efficacité – souligne, en tant que principes d'efficacité en matière de développement, la prise en main des programmes par les pays, la gestion efficace de l'aide et la coopération Sud-Sud pour tout ce que fait le PNUD pour aider les pays de programme à développer les capacités locales en vue de réaliser le développement humain et les objectifs du Millénaire pour le développement.

13. En 2006, le GNUD est convenu avec les autres donateurs et pays partenaires d'effectuer, entre 2007 et 2010, une évaluation en deux phases de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. La première phase – évaluation formative – a porté sur les apports, la mise en œuvre et (dans la mesure du possible) les produits. La deuxième phase – évaluation récapitulative – s'attachera aux résultats de la mise en œuvre de la Déclaration et aux produits. La première phase devait servir de base aux travaux du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui aura lieu à Accra. Cette initiative contribuera au travail général d'évaluation, avec 10 pays en développement et 10 partenaires de développement, qui vise à apporter des informations précises au troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide de septembre 2008.

14. La présente réponse de l'Administration du PNUD traite de la première phase de l'évaluation de la contribution qui a été spontanément apportée à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide par les membres du GNUD, et notamment par le Fonds international de développement agricole, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, la Commission économique pour l'Afrique, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, le PNUD et le FNUAP. Elle est présentée au Conseil d'administration du PNUD, conformément à la politique d'évaluation approuvée par lui en 2006; elle se limite à des questions propres au PNUD qui sont en corrélation avec les fonctions du Conseil d'administration, mais le PNUD collabore avec d'autres membres du GNUD dans l'examen des conclusions et des recommandations de l'évaluation.
